

Rédaction:

Comité Section SSP Vaud-Etat

Syndicat suisse des services publics - Section Vaud-Etat

Av. Ruchonnet 45

Case postale 1324

CH - 1001 Lausanne

Tél. 021 341 04 10

Fax 021 341 04 19

vaud@ssp-vpod.ch

www.ssp-vaud.ch

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud NON à l'augmentation de l'âge de la retraite!

Au printemps 2013, le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés des fonctionnaires (FSF) signaient un accord, validé par le Grand Conseil. Cet accord devait «sauver les retraites» des employé.e.s de la fonction publique et «assurer l'avenir de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, (CPEV)». Pour rappel, cet accord:

- réduisait fortement les rentes du 2e pilier (- 6%)

- augmentait l'âge de la retraite (+ 2 ans pour toutes et tous) et la durée de cotisation pour avoir les pleindroits (+ 6 mois)

- faisait payer plus de cotisations aux assuré.e.s/salarié.e.s de l'Etat, réduisant ainsi leur pouvoir d'achat (+ 1% du salaire assuré)

Aujourd'hui, soit trois ans seulement après l'entrée en vigueur du plan, les organes dirigeants de la CPEV annoncent que le degré de couverture de la CPEV sera bientôt insuffisant en regard des normes fédérales. L'avenir n'est plus «assuré»; les prestations ne sont plus «préservées»; il faudrait à nouveau passer à la caisse. Le fameux plan Conseil d'Etat-FSF-Grand Conseil a donc failli: dans le 2e pilier, rien n'est jamais «garanti».

La recapitalisation permanente

La loi fédérale de 2012 place les caisses publiques dans un corset. Elles doivent atteindre un degré de

couverture de 80% en... 2052. Mais ce n'est pas tout: tous les cinq ans, les caisses doivent montrer qu'elles sont «sur le bon chemin». Et atteindre des objectifs dits intermédiaires. Selon ses dires, la CPEV ne parviendrait pas à cet objectif à la prochaine échéance. Cela reste à prouver car la caisse va plutôt très bien aujourd'hui. Mais le conseil d'administration affirme qu'il doit déjà «prendre des mesures». C'est ce que les administrateurs de la caisse ont annoncé aux représentant.e.s des organisations du personnel à la fin juin.

Prédire l'avenir jusqu'en 2052?

«La faute aux rendements, qui sont insuffisants» explique le conseil d'administration. Le marché des capitaux, les obligations, le marché immobilier ne rapportent pas assez. Ce qui explique que, quand les rendements financiers sont insuffisants, il nous faut (selon eux) travailler plus et gagner moins. Pour «assurer l'avenir de la caisse»; pour «maintenir les prestations», etc. Jusqu'à la prochaine fois. Tout ça pour être dans les clous en... 2052 (soit à l'échéance du plan de recapitalisation selon la loi fédérale)! Alors que bien sûr, personne ne peut prédire ce qui se passera à un horizon aussi lointain.

De plus, il ne devrait exister aucun rapport entre les marchés financiers et le marché immobilier d'un côté et les conditions de vie et de retraite des

salarié.e.s de l'autre. Mais le système du 2e pilier crée un lien entre ces deux choses. C'est pourquoi ce système ne peut pas tenir ses promesses à l'égard des salarié.e.s.

Des propositions inacceptables!

Le conseil d'administration a donc présenté, fin juin, diverses variantes pour recapitaliser une nouvelle fois la CPEV. Un point commun à toutes ces propositions est le relèvement de deux ans de l'âge de la retraite dans la CPEV! Un tel relèvement aurait des conséquences majeures pour l'ensemble des assuré.e.s: départ à la retraite repoussé, pénibilité du travail renforcée, forte baisse des rentes en cas de départ «anticipé» (soit à l'âge prévu aujourd'hui par la loi), conditions de vie à la retraite fortement dégradées, etc.

Se résigner ou se battre?

Pour le Syndicat des services publics, il n'est pas question d'accepter ça. Si les dégradations se poursuivent à ce rythme, nous travaillerons bientôt jusqu'à 70 ans pour des rentes familiales. Alors, oui, l'heure est à la mobilisation. Oui, il faudra (encore) se battre pour défendre nos retraites. Le SSP vous invite donc, toutes et tous, à une assemblée d'information et de mobilisation pour défendre les retraites et les salaires de toute la fonction publique.

Jeuudi 31 août - 20h - Lausanne - Maison du Peuple Assemblée d'information sur la situation de la Caisse de pensions de l'Etat de l'Etat de Vaud

Avec Romolo Molo, avocat, spécialiste des caisses de pensions publiques - Christian D'Andrés, avocat, spécialiste des caisses de pensions publiques.

Une seconde partie sera consacrée à la situation de la CPEV et à préparer la mobilisation du personnel de la fonction publique.

Venez nombreuses et nombreux, assemblée ouverte à toutes et tous!



PV 2020

NON à la hausse de l'âge de la retraite - NON à la baisse des rentes!

Une coalition de syndicalistes, de militants du mouvement associatif et de représentants de partis politiques a déposé le 6 juillet dernier à Berne le référendum contre la «Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020» (PV 2020). L'engagement de centaines de militantes et de militants de toute la Suisse permet aux citoyens ayant le droit de vote de se prononcer sur cette contre-réforme le 24 septembre prochain.

Le SSP Vaud a participé activement à cette campagne. Nous nous y sommes engagé.e.s pour respecter l'une des raisons d'être d'un syndicat: refuser toute augmentation du temps de travail, défendre les conditions de vie et de retraite des salarié.e.s. Car le projet du Conseil fédéral et des Chambres attaquerait gravement les salarié.e.s et les retraité.e.s. Trois éléments centraux de ce projet doivent nous amener à voter NON le 24 septembre 2017.

1. PV 2020 augmenterait l'âge de la retraite des femmes

Sous prétexte d'égalité, cela contraindrait infirmières, enseignantes ou se-

crétaires à trimer une année de plus ou, à défaut, à subir une baisse à vie de leur rente AVS. De plus, l'entrée en vigueur de cette mesure préparerait l'étape suivante: les 67 ans pour toutes et tous; même les représentants des partis de droite qui soutiennent PV 2020 l'annoncent d'ores et déjà! de plus, les femmes ont aujourd'hui des salaires et des retraites moins élevées que les hommes. Augmenter l'âge de la retraite des femmes, c'est renforcer encore les inégalités. Dans le pays qui est déjà le champion du monde de la durée du travail, c'est l'inverse qu'il faudrait faire: diminuer l'âge de la retraite.

2. PV 2020 n'apporterait aucune amélioration aux retraités actuels, soit près de 2,3 millions de personnes

Au vu de l'explosion sans fin des primes maladie, ce blocage des rentes se traduirait par la baisse de leur pouvoir d'achat. Elle serait accentuée par l'augmentation de la TVA, l'impôt le plus antisocial. Une fois de plus, les femmes seraient particulièrement préjudicées: 500 000 d'entre elles n'ont que l'AVS pour vivre.

3. PV 2020 ne garantirait même pas le «maintien du niveau des rentes» pour les futurs retraités

Pour les femmes, cet objectif serait une chimère. Le relèvement de l'âge de la retraite les priverait en effet, en moyenne, de 24 000 francs. Avec le supplément mensuel de 70 francs, il faudrait qu'elles vivent jusqu'à 94 ans pour récupérer cette perte... Pour ce qui est des rentes du 2e pilier, l'hypothèse la plus probable est que les taux qui en déterminent le niveau continuent de baisser. Même en cotisant davantage, les caissières de la Migros devraient toujours se débrouiller avec des rentes «M-Budget».

Le projet fait par contre la part belle aux banques et assurances qui gèrent les caisses de pensions: la part du bénéfice qui leur est garantie par la loi resterait la même. Alors que l'on demande aux uns (les salarié.e.s) de faire des sacrifices car «le vieillissement de la population l'impose», on garantit aux actionnaires des caisses de pensions et à leurs gestionnaires des bénéficiaires toujours aussi importants. Sur notre dos. Alors pour nous, c'est non!

Pour les salarié.e.s des secteurs public et parapublic, PV 2020 aura aussi des conséquences importantes.

Dans le sillage du Conseil fédéral, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (voir au recto), la Caisse intercommunale de pensions (CIP) et la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne (CPCL) prévoient prendre des mesures pour augmenter l'âge de la retraite et/ou diminuer les rentes du 2e pilier et/ou augmenter les cotisations versées au 2e pilier.

Dans ce contexte, celles et ceux qui nous disent, qu'avec

PV 2020, «les rentes futures sont assurées» nous vendent du vent: personne ne peut assurer que les rentes du 2e pilier sont assurées. Elles sont instables par nature, soumises au rendement de l'immobilier et des marchés des actions et obligations.

Et à chaque fois que les rendements baissent, les salarié.e.s doivent passer à la caisse.

Nous refusons cette logique et appelons donc les salarié.e.s à refuser PV 2020 et à se mobiliser, dans la rue et sur les lieux de travail, contre les plans de destruction des rentes du 2e pilier.

Le SSP organise les salarié.e-s des secteurs publics et parapublics (enseignement, santé, social, communes etc.) dans tout le canton.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Vaud

Je souhaite adhérer au SSP-VAud

Nom:.....

Prénom:

Rue et n°:

Localité:

Tél:

Lieu de travail:

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch